

Règlement Intérieur du tournoi rapide de RUEIL MALMAISON

Article 1 : Organisation

Le club d'échecs RUEIL MALMAISON organise le 16 juin 2024 son tournoi annuel.

Ce tournoi est homologué Fide. Il aura lieu à l'Atrium des Bons Raisins, 81 rue des Bons Raisins à Rueil, proche de la place du 8 mai 1945.

Cet Open est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française des Échecs ou titulaires d'une licence FIDE d'une fédération

Article 2 : Homologation et Appariements

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs pour le Elo rapide de Février 2017, sous le numéro 61812. Il se joue en 7rondes.

Les appariements informatisés (programme Papi v3.2.3) se font au système suisse intégral.

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} juillet 2014 (Congrès de Tallin)

Article 3 : Cadence et forfaits

La cadence est de **15 min. + 3 sec./coup**.

Le forfait est déclaré après 15 minutes de retard.

Article 4 : Inscription

Les droits d'inscription :

- 5€ pour les jeunes du CERM
- 10€ pour les jeunes non-membres du CERM
- 10€ pour les adultes du CERM
- 15€ pour les adultes non-membres du CERM.

Les joueurs ayant acquittés leur droit d'inscription seront appariés à la ronde 1.

A l'issue de la ronde 1, les joueurs « forfaits » - et qui n'auront pas prévenu l'organisateur ou l'arbitre de leur retard - ne seront plus appariés. Ils devront avertir l'arbitre, dès leur arrivée, afin d'entrer à la ronde suivante, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 5 : Horaires des rondes et Programme de l'Open

Les horaires

- Pointage à partir de 9h15, fin du pointage à 9h45 ponctuel.
- Démarrage de la 1ère ronde à 10h00 précises.
- Pause vers 12h 45 (fin de 3ème ronde), reprise à 14h.
- Dernière ronde démarrant à 17h, remise des prix à 18 heures.

Article 6 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

Les départages utilisés sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Cumulatif et la Performance

Aucun prix en numéraire n'est prévu. Coupes et les médailles (pour tous les jeunes).

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Robert IASONI (AO1) et Sonia BOGDANOSKY (AE1)

Article 8 : Les Règles

Les règles L'annexe A, article 5, sur les parties rapides s'applique. Autrement, les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur à la date du tournoi.

Les appariements se font au système suisse fondé sur l'Elo rapide en 7 rondes de 15 minutes par joueur avec incrément de 3 secondes par coup dès le premier coup.

Les résultats sont pris en compte pour le classement Elo rapide FIDE. Le délai de forfait est égal à 15mn. Tout joueur ou joueuse qui arrive devant son échiquier après le délai de forfait perd la partie. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre ou à son assistant, en précisant le numéro de sa table. Les pièces sont remises en position de départ sur l'échiquier. Le jeu ne doit pas servir à l'analyse de la partie ou à du jeu libre.

Article 9 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser et de blitzter dans la salle de jeu.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Article 10 : Commission d'Appels

Un jury d'appel est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant continuer la partie suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel. La décision de ce jury est sans appel. Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement et la charte du joueur d'échecs.

Article 11 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, annonce le résultat à la table d'arbitrage.

L'organisateur

L'arbitre

Club d'Echecs de RUEIL

Robert IASONI